

JEUDI 25 JANVIER 2018

**MAIRIE
DE
POUXEUX**

*A 20 heures 30*

Effectif légal :	19
En exercice	19
Présents à la séance	17
Absents	2
Votants	18

Le Conseil Municipal de la Commune de POUXEUX, régulièrement convoqué le 18 janvier 2018 s'est réuni le **jeudi 25 janvier 2018 à 20h30**, à la mairie de POUXEUX, sous la présidence de Monsieur Philippe LEROY, Maire.

Mme Edith GREMILLET a été nommée secrétaire de séance.

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	PRESENTS	EXCUSÉS	POUVOIR A	ABSENTS
1. M. LEROY Philippe, Maire	X			
2. M. LA VAULÉE Henri, 1 ^{er} adjoint	X			
3. Mme BARTH Joëlle, 2 ^{ème} adjoint	X			
4. M. HENRY Alain, 3 ^{ème} adjoint	X			
5. Mme HANS Louisette, 4 ^{ème} adjoint	X			
6. Mme BRICARD Jacqueline, conseillère municipale	X			
7. M. PELETIER Philippe, conseiller municipal	X			
8. M. JEANPIERRE Eric, conseiller municipal	X			
9. M. REMY Daniel, conseiller municipal	X			
10. Mme CHARMY Florence, conseillère municipale	X			
11. Mme MEYER-BISCH Agnès, conseillère municipale		X		
12. M. GUILLEMINOT Christophe, conseiller municipal	X			
13. Mme COUVAL Karine, conseillère municipale	X			
14. Mme DEZ Amélie, conseillère municipale	X			
15. M. BICHOTTE Paulin, conseiller municipal	X			
16. M. THOMAS Jean-Louis, conseiller municipal	X			
17. Mme GREMILLET Edith, conseillère municipale	X			
18. M. SIBILLE Damien, conseiller municipal		X	Jean-Louis THOMAS	
19. Mme VIVIER Aude, conseillère municipale	X			

La séance est levée à 21 heures.

L'ordre du jour était le suivant :

N° 2018/001 Institutions et Vie Politique – Fonctionnement des Assemblées – 05-02 –
Approbation du Conseil Municipal du 14 décembre 2017

N° 2018/002 Institutions et Vie Politique – Délégation de fonctions – 05-04
Compte-rendu par l'exécutif de l'usage de ses délégations

N° 2018/003 Institutions et Vie Politique – Intercommunalité – 05-07
Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges – Changement de statuts

N° 2018/004 Fonction Publique – Personnels Contractuels – 04-02

Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité

N° 2018/005 Fonction Publique – Personnels titulaires et stagiaires de la Fonction Publique Territoriale – 04-01

Ouverture d'un poste d'adjoint administratif

Modification du tableau des emplois permanents

N° 2018/006 Finances locales – Décisions budgétaires – 07-01

Budget Principal – Budget de la forêt

Ouverture de crédits avant le vote du budget

Délibération n° 2018/001

Institutions et Vie Politique – Fonctionnement des Assemblées – 05-02 -

Approbation du Conseil Municipal du 14 décembre 2017

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité,

ADOPTÉ le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2017.

Délibération n° 2018/002

Institutions et Vie Politique – Délégation de fonctions – 05-04

Compte-rendu par l'exécutif de l'usage de ses délégations

Dans le cadre des délégations qu'il a reçues du Conseil Municipal en date du 10 avril 2014, Monsieur le Maire

a) A signé les marchés suivants :

Assurance Dommages aux biens (Allianz)

b) N'a pas exercé les droits de préemption suivants :

NOM	Prénom	Adresse du bien aliéné	Nature du bien aliéné		Réf cadastrale	n° d'ordre
			immeuble bâti Sur terrain propre	immeuble non bâti		
GALMICHE et ORY	Camille et Jeanne	97 rue du Faubourg	X		AN 122	26/2017
SAS RONAL		ZA LES SAVRONS		X	AL 46-47-50-51-52-53-54-55-125-132-133-134-135-136-137-138-139-140-141-150-122-123-124-126-127-128-142-143-144-146-147-148-149-171-173-175-67	27/2017
MILLOTTE	Josette	153 impasse de la Louvière	X		AD 115 AD 140 AD 143	28/2017

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité,

DONNE ACTE à Monsieur le Maire des décisions qu'il a prises en vertu de ses délégations.

Délibération n° 2018/003

Institutions et vie politique – Intercommunalité – 05-07

Syndicat Départemental d'Électricité des Vosges – Changement de statuts

VU le code de Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5211-20,
Vu la délibération n°44/06-12-2017 du Comité du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité

des Vosges, approuvant la modification des statuts, tels que rédigés,

Considérant le projet de statuts,

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité,

APPROUVE la modification des statuts du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges, (dont la nouvelle dénomination sera le Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges), tels que présentés.

Délibération n° 2018/004

Fonction Publique - Personnels Contractuels

Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au sein du service périscolaire ;

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité,

DECIDE Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'Adjoint d'Animation relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois.

Cet agent assurera des fonctions d'agent périscolaire à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 21h00.

Il devra justifier du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut du 1^{er} échelon du grade de recrutement.

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Délibération n° 2018/005

Fonction Publique – Personnels titulaires et stagiaires de la Fonction Publique Territoriale – 04-01

Ouverture d'un poste d'adjoint administratif

Modification du tableau des emplois permanents

Vu l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité,

DECIDE la création d'un poste d'Adjoint administratif à temps complet, à compter du 10 avril 2018

MODIFIE le tableau des emplois permanents conformément au tableau joint en annexe
DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Délibération n° 2018/006

Finances Locales – Décisions budgétaires – 07-01

Budget Principal – Budget de la forêt

Ouverture de crédits avant le vote du Budget

Monsieur le Maire expose qu'afin de régler certaines dépenses d'investissement, il convient d'ouvrir des crédits budgétaires avant le vote du Budget Primitif 2018.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité,

DECIDE d'ouvrir les crédits budgétaires anticipés suivants, correspondants aux sections de fonctionnement et d'investissement du Budget Principal d budget de l'eau, du budget de la forêt et du budget de la chufferie, pour paiement des créanciers avant l'élaboration du Budget Primitif 2018, conformément à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

BUDGET PRINCIPAL

Article	Objet	Montant TTC
2313	Travaux de voirie « Devant les Meix Laval la Treille »	7 317.17
	Total	7 317.17

BUDGET DE LA FORET

Article	Objet	Montant TTC
2312	Terrains	1 174.98
	Total	1 174.98

DIT que ces crédits budgétaires seront inscrits au Budget Primitif 2018.

Transmis en Préfecture le 26-01-2018

Affiché le 30-01-2018